



**CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025
Vallée de la Dordogne Corrézienne**



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, représenté par Monsieur Jean-Pierre LASSERRE, son Président,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Vallée de la Dordogne Corrézienne :

- la communauté de communes Midi Corrézien, représentée par M. Jean-Alain SIMONNET, son Président,
- la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, représentée par Mme Nicole BARDI, sa Présidente,

Le PETR et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne en date du 18 05 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes Midi Corrézien en date du 24 05 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne en date du 19 05 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et autorisant sa Présidente à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

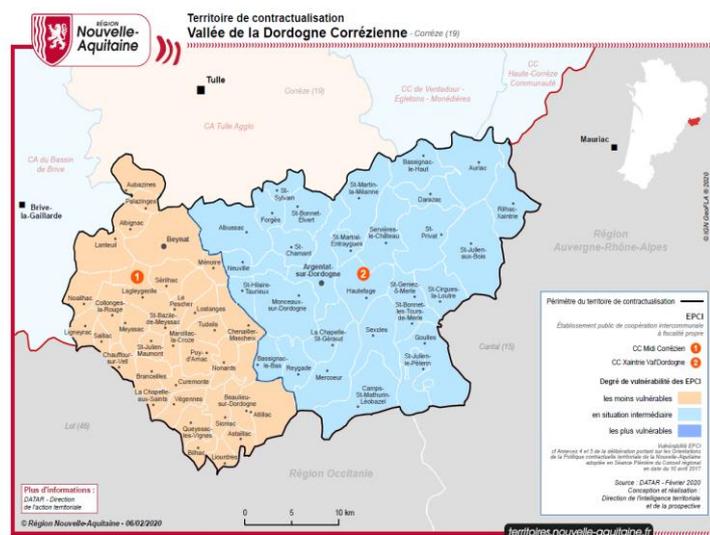
Données générales :

64 communes – 24 573 habitants

2 intercommunalités :

 communauté de communes du Midi Corrézien – 34 communes

 communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne - 30 communes



Située en limite Est de la région, au Sud du département de la Corrèze, la Vallée de la Dordogne Corrézienne 64 communes, toutes rurales, compte une population de 24 573 habitants. Le territoire de contractualisation est composé de deux Communautés de communes, celle du Midi Corrézien (34 communes) et celle de la Xaintrie Val'Dordogne (30 communes). La première ne présente pas de vulnérabilité particulière et la deuxième est située en situation de vulnérabilité intermédiaire.

La nouvelle approche régionale de la vulnérabilité, basée sur le revenu médian disponible par unité de consommation, confirme pour ce territoire et ses EPCI, les mêmes niveaux de vulnérabilité constatés dans la précédente contractualisation.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

Axe stratégique 1 : Poursuivre la transition vers une alimentation locale et une agriculture et une sylviculture durables

Différents leviers d'action sont recensés pour agir sur un développement agricole et sylvicole durables : mettre en réseau les acteurs, soutenir l'affirmation et la création de filières locales, étudier les moyens et les outils de mutualisation au niveau de l'exploitation forestière, de la logistique pour consolider les circuits de proximité, accompagner les initiatives privées structurantes et notamment les projets de création de magasins de producteurs, inciter et soutenir le renouvellement des générations d'agriculteurs, préserver les savoir-faire locaux, promouvoir l'adaptation au changement climatique des productions agricoles et sylvicoles (agroécologie, agroforesterie, résilience des exploitations...) ...

Axe stratégique 2 : Maintenir l'emploi local et soutenir les besoins en formation des entreprises

Afin d'encourager une dynamique économique et d'être au plus près des attentes des acteurs économiques, des solutions de proximité innovantes sont prévues. Il pourra s'agir de solutions de logement, de tiers-lieux, de lieux de formation et de vie intergénérationnels, d'études (sur le potentiel pour un groupement d'employeurs par exemple), d'actions de mise en réseau et de valorisation des métiers ou filières et les autres actions qui pourront émerger de la démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences Territoriales (GPECT). La concertation et l'expérimentation seront au cœur de la méthodologie déployée.

Axe stratégique 3 : Renforcer l'attractivité et le tourisme durable

La Vallée de la Dordogne Corrézienne bénéficie de nombreuses reconnaissances nationales et au-delà, comme le classement de « Plus Beaux Villages de France », la « Réserve Mondiale de Biosphère » par l'UNESCO ou la création prochainement d'une Réserve Naturelle Régionale. Ces labels soulignent la qualité et la diversité patrimoniale. Cette richesse architecturale et environnementale nécessite toutefois une importante préservation, sécurisation des sites mais aussi mise en tourisme pour développer l'expérience du visiteur (canal des Moines, Tours de Merle, abbaye cistercienne d'Aubazine,...). Les offres touristiques doivent également intégrer des préoccupations environnementales et des modes de déplacements doux.

Axe stratégique 4 : Accompagner un urbanisme durable via la rénovation énergétique, la revitalisation des centres-bourgs et la réduction des déchets

Les évolutions environnementales invitent à s'interroger sur de nombreuses problématiques en lien avec l'aménagement du territoire, l'urbanisation, les modes de déplacements, la réhabilitation du bâti ancien ou de friches, la gestion des déchets... Ces leviers d'actions sont autant de projets en Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Accompagner l'urbanisme durable, c'est aussi dans un territoire rural comme la Vallée de la Dordogne Corrézienne prendre en compte les difficultés d'accès aux services, un habitat dispersé et peu de moyens de transports collectifs.

Les centres-bourgs sont de véritables lieux de vie, disposant d'une offre de services et commerciales de proximité à soutenir. Dans ces communes se trouvent également de nombreux logements ou bâtiments vacants. Une fois rénovés, ils pourraient permettre d'accueillir des nouvelles familles, des nouvelles activités. Leurs rénovations auraient des retombées sur l'activité artisanale.

Les dynamiques démographiques comme le vieillissement de la population impliquent que de nouveaux services sont à proposer pour répondre aux besoins des habitants. Ces derniers peuvent d'ailleurs être créateurs d'activités et d'emplois.

L'enjeu est ambitieux et multisectoriel, mais les solutions peuvent être innovantes, sur-mesure pour le territoire et créatrices de richesses. Cet enjeu peut être un cercle vertueux pour le territoire.

Axe stratégique 5 : Favoriser la sécurisation de la ressource en eau via une gestion durable et pour tous les usages

Le territoire se caractérise par sa rivière majeure, la Dordogne et ses affluents. Nombreux sont les usagers de cette ressource naturelle : habitants, entreprises, collectivités, agriculteurs, pêcheurs, industrie, touristes, producteur d'énergie. Les évolutions climatiques invitent prendre en compte sa raréfaction et à anticiper sa gestion en quantité comme en qualité. Pour souligner cette nécessité et l'importance de cette ressource pour le territoire, les membres du comité de pilotage en font un nouvel enjeu à part entière.

Dans une approche environnementale, différents projets sont identifiés en faveur de la restauration des zones humides, de la gestion de site.

Axe stratégique 6 : Sensibiliser et encourager les citoyens à la transition environnementale et écologique

Les transitions ne se feront pas sans accompagnements, sans sensibilisation pour faciliter les changements. D'initiatives locales ou à proximité du territoire sont présentes et pourraient être valorisées pour inciter aux transitions.

Les actions menées dans le cadre de la contractualisation ont vocation à favoriser les transitions écologique et énergétique à un degré plus ou moins fort, elles pourront servir d'expérimentation, de valeur d'exemple en direction des citoyens. La mise en œuvre de cet enjeu sera facilitée par la réalisation de premières actions du contrat ; aussi à ce jour les projets et leviers d'action sont en phase d'amorçage.

En outre, le Territoire comportant 100 % de communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE/Eurostat (annexe 3), le Territoire et la Région s'accordent sur le fait que 100% des projets du plan d'actions pluriannuels répondant à l'objectif régional en matière de ruralité.

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire de la **Vallée de la Dordogne Corrézienne** et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du PETR Vallée de la
Dordogne Corrézienne

Alain ROUSSET

Jean-Pierre LASSERRE

A, le

A, le

Le Président de la communauté de
communes Midi Corrèzien

La Présidente de la communauté
de communes Xaintrie
Val'Dordogne

Alain SIMONNET

Nicole BARDI

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023- 2025

Située en limite Est de la Région Nouvelle-Aquitaine, au Sud du département de la Corrèze, la Vallée de la Dordogne Corrèzienne compte 24 573 habitants sur plus de 1 000 km². Le territoire de contractualisation est composé de deux Communautés de communes : Midi Corrèzien et Xaintrie Val'Dordogne. L'ensemble des 64 communes du territoire sont rurales.

Le territoire se caractérise par une dynamique démographique (évolution du nombre d'habitants) et une dynamique économique (évolution du nombre d'emplois) toutes deux fortement négatives, sans que cela se traduise par une montée du chômage, qui reste faible, par un degré de pauvreté important ou par un niveau de revenu faible, car tous deux sont autour de la médiane observée en France métropolitaine.

S'agissant de la dynamique démographique, la tendance à la baisse est le produit d'un solde naturel négatif, typique d'un territoire vieillissant, et dont le vieillissement s'accroît. Le solde migratoire est positif, signe a contrario d'une certaine attractivité résidentielle mais qui n'est pas suffisante pour compenser le déficit naturel.

La part des jeunes reste plus faible qu'en moyenne, mais parmi eux, la part de ceux qui ne sont ni en emploi, ni en formation, est également plus faible.

La dynamique économique négative s'explique en partie par la dynamique démographique négative, mais pas uniquement. Elle est également due à un positionnement sur des secteurs d'activité qui souffrent à l'échelle nationale (effet de spécialisation négatif) et à des effets dits "locaux" négatifs, ne pouvant s'expliquer par la démographie ou la spécialisation sectorielle. Des investigations complémentaires, plus qualitatives, permettraient de préciser ces effets, notamment pour les secteurs surreprésentés localement que sont l'agriculture, les IAA ou la filière forestière-bois.

Les nombreuses richesses patrimoniales et la diversité de l'offre touristique font que ce secteur constitue le principal moteur de développement, accompagné de de l'hébergement social et médico-social pour personnes âgées ou pour personnes en situation de handicap.

En matière d'aménagement du territoire, on trouve localement une gamme assez étroite de services et d'équipements. Pour les niveaux plus élevés, la population doit se rendre sur d'autres territoires, avec des temps d'accès sensiblement supérieurs à ceux observés en moyenne en région ou en France métropolitaine. L'accès aux services de santé est relativement plus faible qu'au niveau national. La part des logements vacants est plus importante que la moyenne nationale, et l'évolution du parc locatif social est relativement atone.

La Vallée de la Dordogne Corrèzienne est aussi est un territoire porteur de sens et de valeurs, où la volonté de coopération interterritoriale, la mutualisation entre

acteurs, la valorisation des ressources locales ont fait émerger des projets visant à faire de ce territoire une ruralité vivante.

Grâce à son cadre de vivre remarquable et reconnu, la Vallée de la Dordogne Corrézienne s'identifie par sa diversité et génère un art de vivre, propice tant à la découverte touristique, qu'à la préservation, qu'aux productions de qualité ou à l'innovation industrielle.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

I - La Vallée de la Dordogne Corrézienne : des dynamiques démographiques et économiques caractérisant cette diversité rurale

Un solde migratoire positif à soutenir, une baisse de la population à enrayer et une accélération du vieillissement à accompagner

La Vallée de la Dordogne Corrézienne est un territoire rural peu dense avec 23 hab/km². La **diminution du nombre d'habitants et l'accélération du vieillissement de la population** soulignent la nécessité **d'engager le territoire dans des transitions et de favoriser les coopérations entre acteurs**.

La population a diminué entre 2012 et 2017, de 0,27% par an. Le solde naturel négatif (-0.92 %) n'est pas compensé par le solde migratoire positif (+0.63 %). Sur cette même période au niveau national, le taux du solde naturel est de + 0.19% pour la France de Province.

Le solde migratoire positif, et supérieur aux données nationales comparables (0.19%), met en lumière l'attractivité réelle du territoire.

Des spécificités sont toutefois à souligner entre les deux Communautés de communes. La Communauté de Communes Midi Corrézien bénéficie d'une légère croissance démographique en raison du solde migratoire, alors que la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne voit sa population décroître en raison de son solde naturel négatif.

La diminution du nombre d'habitants interroge aux vues de l'évolution de la pyramide des âges. En 2017, l'indice de vieillissement était de 179 sur le territoire, contre 87 en France de Province. Cette tendance s'accroît de plus en plus chaque année, puisque l'indice était de 160 en 2012. La part des plus de 75 ans s'est quant à elle stabilisée aux alentours de 16%, ce qui constitue un taux élevé à l'échelle nationale. La proportion de jeune est à l'inverse plus faible que la moyenne. Compte tenu de la pyramide des âges et des tendances observées, le solde naturel risque de demeurer négatif dans les prochaines années.

De nouveau, on observe des disparités sur le territoire. L'indice de vieillissement est ainsi de 167 sur Midi Corrézien et de 211 sur Xaintrie Val'Dordogne. A l'intérieur même des intercommunalités, des écarts sont visibles. Globalement, la partie nord-ouest du territoire, plus proche des agglomérations de Brive et Tulle, a un indice de vieillissement moins élevé que les communes à l'est, limitrophes avec le Cantal. Le vieillissement global de la population aboutit à une répartition de la population par tranches d'âges assez nettement déséquilibrée par rapport à la moyenne nationale, avec une surreprésentation des personnes âgées de 60 ans ou plus.

En outre, il n'y a aucune formation dans l'enseignement supérieur sur le territoire et un seul lycée, privé. La part des diplômés du supérieur est, elle aussi, faible (7 points de moins en 2017).

Etant donné les tendances démographiques, il est nécessaire de renforcer de l'attractivité pour retenir les jeunes, attirer de nouvelles populations et touristes afin de maintenir les activités et les services du territoire.

Des pertes d'emplois importantes et un taux de création d'entreprises faible

Le territoire compte près de 7 000 emplois en 2017. Le tissu économique de la Vallée de la Dordogne Corrézienne se caractérise par une surreprésentation des emplois agricoles (11 points de plus qu'en France de province) et des emplois industriels (6 points). Les emplois tertiaires sont beaucoup moins nombreux, le territoire étant situé à côté des deux grands pôles que sont Brive-la-Gaillarde et Tulle.

Le territoire connaît une évolution très négative du nombre d'emplois entre 2012-2017 (-1,18% par an) alors qu'il est stable en France de province. Il a ainsi perdu plus de 400 emplois en 5 ans.

Plus de 98% des établissements ont moins de 10 salariés (94% en France de province). Seuls trois établissements comptent plus de 100 salariés.

Le taux de création d'entreprises est nettement plus faible qu'en France de province et ce pour tous les secteurs.

Les moteurs de développement : une forte spécialisation dans l'agriculture, les IAA, le bois et le tourisme permettant sa reconnaissance extérieure

En Vallée de la Dordogne Corrézienne, le poids de l'agriculture dans l'emploi est une spécificité du territoire avec 14% des emplois, soit 5,4 fois plus qu'au niveau national. Deux secteurs industriels sont également surreprésentés : le travail du bois, industries du papier et imprimerie (5,5 fois plus) et la fabrication de denrées alimentaires (3,7 fois). Ce dernier secteur représente 900 emplois et comprend les plus grosses entreprises du territoire. Le secteur de l'hébergement médico-social et social, et action sociale sans hébergement concentre en outre le plus d'emplois (16%) ; il est deux fois plus représenté dans la Vallée de la Dordogne Corrézienne qu'en France métropolitaine.

De par ses richesses patrimoniales et son cadre de vie, le poids des dépenses touristiques en Vallée de la Dordogne Corrézienne est deux fois plus important qu'en moyenne en Nouvelle-Aquitaine et le plus important de tous les territoires ruraux de la région. La forte présence des résidences secondaires joue sans doute sur cet indicateur, mais pas seulement.

Malgré le vieillissement accentué de la population, la part des pensions de retraite reste modérée. Les revenus productifs apparaissent faibles bien que les emplois dans l'agriculture et l'industrie soient surreprésentés.

Le potentiel de dépenses locales par habitant est le plus élevé de tous les territoires ruraux. Malgré cela, la densité en emplois présents est inférieure à la moyenne des territoires ruraux et deux fois plus faible que la moyenne des territoires de contractualisation. La proximité des pôles d'équipements et d'emplois de Brive-la-Gaillarde et Tulle contribue à cette forte évasion commerciale, qui n'est pas compensée par l'importance des dépenses touristiques.

Face à ces constats, s'appuyant sur la volonté d'agir des acteurs du territoire, les élus et les représentants socio-professionnels ont priorisé des enjeux d'intervention et leurs moyens d'actions pour la période 2023-2027.

II – Les enjeux territoriaux auxquels répond la stratégie du Contrat de Développement et de Transitions

La nouvelle contractualisation s'inscrit dans une volonté de conforter les démarches impulsées depuis plusieurs années et porteuses d'impacts. Cette contractualisation se base sur les résultats obtenus, les ressources de territoire, les attentes des habitants et des entreprises ; le tout dans une co-construction entre acteurs et experts centrée sur la méthodologie de projet.

En 2018, le PETR avait engagé un travail de contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui avait abouti à l'adoption d'un Contrat de Dynamisation et de Cohésion en Séance Plénière du 24 juin 2019. En fonction des besoins locaux, les axes retenus étaient les suivants :

Axe 1 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour favoriser le maintien de la population locale, l'accueil de nouveaux habitants et de touristes

- Préserver et valoriser le patrimoine local
- Anticiper le renouvellement de la population active en privilégiant l'insertion des jeunes dans les entreprises locales
- Adapter l'offre à la demande de logements pour répondre notamment à l'accueil de stagiaires et/ou de salariés, dont les saisonniers
- Offrir de nouveaux services

Axe 2 : Rééquilibrer le modèle de développement économique et réduire l'évasion commerciale

- Soutenir les artisans et les commerçants du territoire
- Créer un écosystème local favorable au développement de filières locales (agriculture, forêt, économie sociale et solidaire...)

L'expérimentation Néo Terra, conduite avec la Région fin 2020, avait permis de faire un état des lieux de la déclinaison territoriale des ambitions de la feuille de

route régionale Néo Terra. Une large concertation avait permis d'impulser une dynamique collective, de confirmer certains enjeux et de souligner la nécessité d'en intégrer de nouveaux au projet de territoire de la Vallée de la Dordogne Corrézienne. Ce projet de territoire devant être la base de la définition d'un nouveau contrat avec la Région. Aussi en cohérence avec cette expérimentation, le comité de pilotage du Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 a identifié 6 grands enjeux pour le territoire de projet Vallée de la Dordogne Corrézienne :

- **Poursuivre la transition vers une alimentation locale, une agriculture et une sylviculture durables**
- **Maintenir l'emploi local et soutenir les besoins en formation des entreprises**
- **Renforcer l'attractivité et le tourisme durable**
- **Accompagner un urbanisme durable via la rénovation énergétique, la revitalisation des centres-bourgs et la réduction des déchets**
- **Favoriser la sécurisation de la ressource en eau via une gestion durable et pour tous les usages**
- **Sensibiliser et encourager les citoyens à la transition environnementale et écologique**

Ces enjeux ambitieux découlent du projet de territoire Vallée de la Dordogne Corrézienne et doivent être la source d'une feuille de route pour les prochaines années. Certains projets peuvent s'intégrer dans plusieurs enjeux, traduisant ainsi la volonté d'un développement global et transversal.

Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

Poursuivre la transition vers une alimentation locale et une agriculture et une sylviculture durables

Différents leviers d'action sont recensés pour agir sur un développement agricole et sylvicole durables : mettre en réseau les acteurs, soutenir l'affirmation et la création de filières locales, étudier les moyens et les outils de mutualisation au niveau de l'exploitation forestière, de la logistique pour consolider les circuits de proximité, accompagner les initiatives privées structurantes et notamment les projets de création de magasins de producteurs, inciter et soutenir le renouvellement des générations d'agriculteurs, préserver les savoir-faire locaux, promouvoir l'adaptation au changement climatique des productions agricoles et sylvicoles (agroécologie, agroforesterie, résilience des exploitations...) ...

Indicateurs d'évaluation : installation de nouveaux agriculteurs, structuration d'une filière forestière-bois-énergie, mobilisation d'un collectif de professionnels, développement des circuits de proximité, expérimentation de production et de transformation plus respectueux de l'environnement, ...

Maintenir l'emploi local et soutenir les besoins en formation des entreprises

Afin d'encourager une dynamique économique et d'être au plus près des attentes des acteurs économiques, des solutions de proximité innovantes sont prévues. Il pourra s'agir de solutions de logement, de tiers-lieux, de lieux de formation et de vie intergénérationnels, d'études (sur le potentiel pour un groupement d'employeurs par exemple), d'actions de mise en réseau et de valorisation des métiers ou filières et les autres actions qui pourront émerger de la démarche Gestion Prévisionnelle des Emplois et de Compétences Territoriales (GPECT). La concertation et l'expérimentation seront au cœur de la méthodologie déployée.

Indicateurs d'évaluation : évolution du taux de création d'emploi, évolution du taux de création d'entreprises, création de clubs d'entreprises, services et fréquentation des tiers-lieux, mobilisation d'un réseau d'acteurs, nombre de bénéficiaires aux actions (visiteurs, candidats, etc.), nombre de logements créés et de personnes logées...

Renforcer l'attractivité et le tourisme durable

La Vallée de la Dordogne Corrézienne bénéficie de nombreuses reconnaissances nationales et au-delà, comme le classement de « Plus Beaux Villages de France », la « Réserve Mondiale de Biosphère » par l'UNESCO ou la création prochainement d'une Réserve Naturelle Régionale. Ces labels soulignent la qualité et la diversité patrimoniale. Cette richesse architecturale et environnementale nécessite toutefois une importante préservation, sécurisation des sites mais aussi mise en tourisme pour développer l'expérience du visiteur (canal des Moines, Tours de Merle, abbaye cistercienne d'Aubazine,...). Les offres touristiques doivent également intégrer des préoccupations environnementales et des modes de déplacements doux.

Indicateurs d'évaluation : évolution de la fréquentation touristique et des sites, diversification des offres touristiques, ...

Accompagner un urbanisme durable via la rénovation énergétique, la revitalisation des centres-bourgs et la réduction des déchets

Les évolutions environnementales invitent à s'interroger sur de nombreuses problématiques en lien avec l'aménagement du territoire, l'urbanisation, les modes de déplacements, la réhabilitation du bâti ancien ou de friches, la gestion des déchets... Ces leviers d'actions sont autant de projets en Vallée de la Dordogne Corrézienne.

Accompagner l'urbanisme durable, c'est aussi dans un territoire rural comme la Vallée de la Dordogne Corrézienne prendre en compte les difficultés d'accès aux services, un habitat dispersé et peu de moyens de transports collectifs.

Les centres-bourgs sont de véritables lieux de vie, disposant d'une offre de services et commerciales de proximité à soutenir. Dans ces communes se trouvent

également de nombreux logements ou bâtiments vacants. Une fois rénovés, ils pourraient permettre d'accueillir des nouvelles familles, des nouvelles activités. Leurs rénovations auraient des retombées sur l'activité artisanale.

Les dynamiques démographiques comme le vieillissement de la population impliquent que de nouveaux services sont à proposer pour répondre aux besoins des habitants. Ces derniers peuvent d'ailleurs être créateurs d'activités et d'emplois.

L'enjeu est ambitieux et multisectoriel, mais les solutions peuvent être innovantes, sur-mesure pour le territoire et créatrices de richesses. Cet enjeu peut être un cercle vertueux pour le territoire.

Indicateurs d'évaluation : caractère innovant des actions, utilisation des énergies renouvelables, nombre de logements ou bâtiments rénovés, nombres de services dans les centre-bourgs, développement de l'économie circulaire et du réemploi, ...

Favoriser la sécurisation de la ressource en eau via une gestion durable et pour tous les usages

Le territoire se caractérise par sa rivière majeure, la Dordogne et ses affluents. Nombreux sont les usagers de cette ressource naturelle : habitants, entreprises, collectivités, agriculteurs, pêcheurs, industrie, touristes, producteur d'énergie. Les évolutions climatiques invitent à prendre en compte sa raréfaction et à anticiper sa gestion en quantité comme en qualité. Pour souligner cette nécessité et l'importance de cette ressource pour le territoire, les membres du comité de pilotage en font un nouvel enjeu à part entière.

Dans une approche environnementale, différents projets sont identifiés en faveur de la restauration des zones humides, de la gestion de site.

Indicateurs d'évaluation : nombres de zones humides, nombre d'actions menées en faveur de la valorisation de la qualité des milieux, mesure de la biodiversité, ...

Sensibiliser et encourager les citoyens à la transition environnementale et écologique

Les transitions ne se feront pas sans accompagnements, sans sensibilisation pour faciliter les changements. Des initiatives locales ou à proximité du territoire sont présentes et pourraient être valorisées pour inciter aux transitions.

Les actions menées dans le cadre de la contractualisation ont vocation à favoriser les transitions écologique et énergétique à un degré plus ou moins fort, elles pourront servir d'expérimentation, de valeur d'exemple en direction des citoyens. La mise en œuvre de cet enjeu sera facilitée par la réalisation de premières actions

du contrat ; aussi à ce jour les projets et leviers d'action sont en phase d'amorçage.

Indicateurs d'évaluation : nombres d'actions menées, public-cible des actions menées, mise en réseau des acteurs, création d'outils communs, prise en compte de la transition écologique et énergétique...

Ces enjeux sont interdépendants en faveur d'un projet de territoire équilibré renforçant l'attractivité du territoire et engageant les transitions avec la volonté de favoriser les coopérations entre acteurs.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE
2023-2025



N°	AXE PRINCIPAL	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Portée géographique	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra	
1	AXE 1: POURSUIVRE LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION LOCALE, UNE AGRICULTURE ET UNE SYLVICULTURE DURABLES	Programme Alimentaire Territorial (PAT) : - Incitation au renouvellement des générations dans les exploitations agricoles - Création d'un outil logistique - Equipements des restaurants collectifs - Accompagnement à la création de magasins de producteurs	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	PETR	Mature	OUI	50 000,00 €	20 000 €	x	x	x	40 % max. pour 1 ETP, animation du PAT et 50 % max. pour les études de préfiguration des actions	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
2		Partager la culture forestière de la Vallée de la Dordogne Corrèzienne	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	PETR	Mature	OUI	120 000,00 €	12 000 €	x	x		Dispositif ruralité, aide étudiée annuellement	Ruralité	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
3		Gestion sélective de la ripisylve	Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)	CXVD	Mature	OUI	150 000,00 €	30 000 €	x	x	x	20% max.	Environnement	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
4		Réalisation d'un parc agricole communal à Argentat	Commune d'Argentat/Dordogne	Commune	Amorçage	OUI	250 000,00 €		x				Dispositif ruralité	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
5		Haies sens ciel: agroforesterie, tourisme, sensibilisation à l'environnement	Porteur de projet privé statut juridique en cours de définition	Commune	Amorçage	OUI	160 000,00 €		x	x			Eligible au titre du RI en vigueur en 2022 pour les investissements liés à l'accueil du public. A partir de 2023, sous réserve des évolutions du RI en cours d'élaboration.	Tourisme/Environnement	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
6	AXE 2: MAINTENIR L'EMPLOI LOCAL ET SOUTENIR LES BESOINS EN FORMATION DES ENTREPRISES	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT), programme d'actions: - étude sur le groupement d'employeurs - accompagnement aux réseaux d'entreprises	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	PETR	Mature	OUI	50 000 €	20 000 €	x	x	x	40 % max. pour 1 ETP, animation de la GPECT et 50 % max. pour les études de préfiguration des actions	Emploi - Formation	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
7		Réalisation de logements-passerelle à Argentat-sur-Dordogne	Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne	CXVD	Mature	OUI	390 000,00 €	49 000 €	x			7 000 €/place	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
8		Tiers-lieux de Meyssac	Commune de Meyssac	Commune	Amorçage	OUI	25 000,00 €	12 500 €	x				RI DATAR : étude préalable à 50% travaux AAP Tiers-lieux : animation et matériel Sous réserve que le projet soit lauréat de la prochaine AAP Tiers-lieux	ESS/DATAR	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
9		Tiers lieux de Monceaux-sur-Dordogne	Commune de Monceaux/Dordogne et Familles Rurales	Commune	Mature	OUI	657 000,00 €		x				AAP Tiers-lieux : animation et matériel RI DATAR : travaux Sous réserve que le projet soit lauréat du prochain AAP Tiers-lieux	ESS/DATAR	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
10		Tiers-lieux de Beynat: étude et travaux	Commune de Beynat	Commune	Amorçage	OUI	1 070 000,00 €		x				AAP Tiers-lieu : animation et matériel RI DATAR : travaux Sous réserve que le projet soit lauréat de la prochaine AAP Tiers-lieux	Numérique/ESS	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
11		Espace rural de citoyenneté partagée: lieu de formation pour jeunes et de lieu de vie intergénérationnel	Commune de La Chapelle Saint-Géraud, Maisons Familiales Rurales Xaintrie Val 'Dordogne et l'UDAF 19	CXVD	Amorçage	OUI			x					DATAR/Formation/Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
12		Soutenir les entrepreneurs du territoire dans leurs transitions	CC Midi Corrèzien	CCMC	Amorçage	OUI	405 000,00 €		x	x	x			Commerce - Artisanat - Développement local	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
13		Laboratoire pour accélérer le dialogue interinstitutionnel	CC Midi Corrèzien	CCMC	Amorçage	OUI	230 000,00 €		x	x	x			Emploi - Formation	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

023-200053759-20220620-1mc100001697429-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2022

Retour Préfecture : 28/06/2022

N°	AXE PRINCIPAL	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Portée géographique	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
14	AXE 3: RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LE TOURISME DURABLE	Restauration générale des vestiges des Tours de Merlé et développement d'une nouvelle expérience visiteur (mise en tourisme)	CC Xaintrie Val'Dordogne	PETR	Mature	OUI	1 500 000,00 €	375 000 €	X	X		25 % max d'un montant plafonné à 2M € dans le cadre du dispositif Opération globale. 1ère tranche 2022: travaux village d'accueil 15 % max. en complément du FEADER	Culture - Patrimoine /Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
15		Construction d'un Pôle Neandertal à La Chapelle-aux-Saints	CC Midi Corrèzien	PETR	Mature	OUI	4 924 038,00 €	876 000 €	X	X		Patrimoine: 600 000 €, dont 300 000 € engagés en 2020 Tourisme: 276 000 €	Culture - Patrimoine /Tourisme	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
16		Restauration de l'abbatiale Notre-Dame à Aubazine	Commune d'Aubazine	PETR	Mature	OUI	4 021 000,00 €	240 000 €	x	x	x	60 000 €/an dans la limite de 4 ans Dans le cadre de la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques publics sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
17		Restauration, sécurisation et aménagement touristique du Canal des Moines à Aubazine	Commune d'Aubazine	PETR	Mature	OUI	2 000 000,00 €	500 000 €	X	X		Patrimoine mobilisation possible du RI opérations globales, 25% d'un montant plafonné à 2M €, soit sub max de 500 000 €	Culture - Patrimoine	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
18		Sécurisation et aménagement touristique des ruines de l'Abbaye du Coiroux à Aubazine	Commune d'Aubazine	PETR	Mature	OUI	1 750 000,00 €	437 500 €	X	X		Patrimoine mobilisation possible du RI opérations globales, 25% d'un montant plafonné à 2M €, soit sub max de 500 000 €	Culture - Patrimoine	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
19		Restauration de l'Eglise de Collonges-la-Rouge	Commune de Collonges-la-Rouge	PETR	Mature	OUI	773 950 €	116 092 €	x	x		15% max. d'un assiette plafonnée à 400 000 € HT par tranche annuelle, soit 60 000 €/an Dans le cadre de la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques publics sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
20		Réhabilitation du site touristique (site de baignade et golf) du Coiroux	Syndicat du Coiroux	Intercommunal e	Mature	OUI	98 277,00 €	19 655 €	X			20% max. Dépenses éligibles à préciser	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
21		Souterrain d'Ornac	Commune de Noailhac	Commune	Mature	OUI	160 300,00 €	24 045 €	X			Patrimoine: 15% max. Dans le cadre de la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques publics sous réserve d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
22		Agencement et modernisation du bureau d'information touristique d'Aubazine	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne / Office de tourisme	PETR	Mature	OUI	49 000,00 €		X			A partir de 2023 sous réserve des conditions d'intervention du dispositif en cours d'arbitrage	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
23		Agencement et modernisation du bureau d'information touristique d'Argentat-sur-Dordogne	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne / Office de tourisme	PETR	Mature	OUI	75 000,00 €		X			A partir de 2023 sous réserve des conditions d'intervention du dispositif en cours d'arbitrage	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
25		Agencement et modernisation du bureau d'information touristique de Beaulieu-sur-Dordogne	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne / Office de tourisme	PETR	Mature	OUI	75 000,00 €		X			A partir de 2023 sous réserve des conditions d'intervention du dispositif en cours d'arbitrage	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
26		Stratégie d'accueil mobile en Vallée de la Dordogne	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne / Office de tourisme	PETR	Mature	OUI	60 000,00 €		X			A partir de 2023 sous réserve des conditions d'intervention du dispositif en cours d'arbitrage	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
27	Site du Lac de Feyt: construction d'un restaurant et agrandissement du camping	Commune de Servières-le-Château	Commune	Mature	OUI	625 618,00 €		X			Aide possible tourisme sur l'amélioration du bâtiment d'accueil	Tourisme	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	

N°	AXE PRINCIPAL	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	Portée géographique	MATURE/ AMORÇAGE/ CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
28	AXE 4: ACCOMPAGNER UN URBANISME DURABLE VIA LA RENOVATION ENERGETIQUE, LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET LA REDUCTION DES DECHETS	Animation de l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -RU OPAH RU	Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne	Communauté de communes	Mature	OUI	240 000 €	45 000 €	X	X	X	20% du coût de l'animation de l'OPAH-RU dans la limite de 15 000 €/an	Revitalisation centresbourgs/Habitat-logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
29		Revitalisation du centre-bourg de Monceaux/Dordogne: création de logements et d'un commerce	Commune de Monceaux/Dordogne	Commune	Mature	OUI	318 000,00 €	30 000 € max (logement) 25 % max (commerce)	X	X		Sous réserve que le commerce soit le seul de la même nature sur la commune	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
30		Création d'un multiple rural à Sérilhac	Commune de Sérilhac	Commune	Mature	OUI	15 000,00 €	3 750 €	X			25 % max. sous réserve d'étude de faisabilité	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
31		Réhabilitation de la friche patrimoniale de la Franconnie en logements intergénérationnels	Polygone	CCXVD	Mature	OUI	2 000 000,00 €	60 000 €	X				Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
32		Généralisation du tri à la source des bio déchets	CC Xaintrie Val 'Dordogne	CCXVD	Amorçage	OUI	205 000,00 €	50 000 €	X			AAP Accompagnement des territoires à la prévention et à a valorisation des déchets	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
33		Elaboration d'un schéma directeur des mobilités durables	CC Midi Corrèzien	CCMC	Amorçage	OUI	35 000,00 €	17 500 €	x			50% max. dans le cadre des Actions Stratégiques Locales	DATAR/Mobilité	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
34		Réalisation d'un cinéma municipal à Argentat	Commune d'Argentat/Dordogne	CCXVD	Amorçage	OUI	1 500 000,00 €		X	X		Aide à déterminer en fonction des précisions sur le projet (montant, calendrier...)	Culture - Patrimoine	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
35		Espace collectif, intégrant de logements pour saisonniers, à Collonges-la-Rouge	Commune de Collonges-la-Rouge	Commune	Amorçage	OUI	750 000,00 €		x				Habitat/Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
36		Réhabilitation d'une friche pour un nouvel îlot économique et citoyen en bord de Dordogne: définition du projet	Beaulieu-sur-Dordogne	Commune	Amorçage	OUI	100 000,00 €		X				Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
37		AXE 5: FAVORISER LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU VIA UNE GESTION DURABLE ET POUR TOUS LES USAGES	Restauration des zones humides	Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)	CCXVD	Mature	OUI	270 000,00 €	40 500 €	x	x	x	20% max. Les travaux doivent s'inscrire dans un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau	Environnement
38	Labellisation « Rivière sauvage » du ruisseau Le Foullissard		Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)	CCXVD	Mature	OUI	75 000,00 €	15 000 €	X	X		20% max. pour les travaux consécutifs à la labellisation et dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau. Pas d'intervention sur les démarches amont pour obtenir un label.	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
39	Réduction du colmatage du cours d'eau		Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)	CCXVD	Mature	OUI	400 000,00 €	80 000 €	x	x	x	20% max. Les travaux doivent s'inscrire dans un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
40	Gestion multi-usage de l'eau sur le site des Aubarèdes à Beaulieu sur Dordogne		CC Midi Corrèzien	CCMC	Mature	OUI	54 000,00 €	5 400 €	x			10 % max.	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
41	AXE 6: SENSIBILISER ET ENCOURAGER LES CITOYENS A LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ECOLOGIQUE	Éducation à l'environnement et aux milieux aquatiques	Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)	CCXVD	Amorçage	OUI	162 000,00 €		x	x	x		Environnement	Ambition 1 : Engagement citoyen
42		Sensibilisation du grand public : RNR, Zones humides	Conservatoire des sites de Nouvelle-Aquitaine	PETR	Amorçage	OUI					x		Environnement	Ambition 1 : Engagement citoyen
	INGENIERIE TERRITORIALE	Chef de projet Cohésion territoriale (0,5 ETP)	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	PETR	Mature	OUI	25 000,00 €	30 000 €	x	x	x	Max. 40% pour un 0,5 ETP/an	Développement local	
		Chargée de mission Animation Projet Alimentaire Territorial (PAT) (1 ETP)	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	PETR	Mature	OUI	50 000,00 €	60 000 €	x	x	x	Max. 40% pour 1 ETP/an	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	
		Chargée de mission Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales (GPECT) (1ETP)	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	PETR	Mature	OUI	50 000,00 €	60 000 €	x	x	x	Max. 40% pour 1 ETP/an	Emploi - Formation	
		Animation axe territorial des fonds européens (1 ETP)	PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne	PETR	Mature	OUI	40 000,00 €	30 000 €	x	x	x	Max. 25% pour 1 ETP/an	Développement local	